

Extrait :

Nadège Chambon (Notre Europe),

Alin Cristian Mituța et Neculai-Cristian Şurubaru (Europuls),

[“The Common Strategic Framework and its Impact on Rural Development”](#),

Policy Paper Nr. 50, Notre Europe/Europuls, December 2011.

(Policy Paper disponible en anglais uniquement)

Résumé

Le Cadre stratégique commun (CSC) proposé par la Commission européenne le 5 octobre 2011 vise à renforcer la coordination de cinq fonds qui représenteront 42% du budget 2014-2020 : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ce Policy Paper – qui a bénéficié des conclusions d'une conférence organisée par Notre Europe et Europuls au Parlement européen – rappelle le fonctionnement de la coordination des fonds du développement rural jusqu'à aujourd'hui, explique la nouvelle architecture proposée par le CSC et analyse la valeur ajoutée et les incertitudes qu'il génère.

1. La coordination des fonds de développement rural avant le CSC

Le CSC, caractérisé par l'effort de coordination des fonds, représente la quatrième étape de la politique de développement rural de l'Union européenne.

- De 1964 jusqu'au milieu des années 1980, l'Union européenne proposait aux zones rurales quelques mesures isolées les unes des autres.
- A partir de 1986, la politique de cohésion, initiée par l'Acte Unique, lance la politique socio-structurelle pour les zones rurales.

Nadège Chambon, Alin Cristian Mituța, Neculai-Cristian Şurubaru,

[“The Common Strategic Framework and its Impact on Rural Development”](#),

Policy Paper Nr. 50, Notre Europe/Europuls, December 2011.

- Le développement rural passe de la politique de cohésion au second pilier de la PAC, à l'occasion de la réforme Mac Sharry (1992). Il s'agit de la première politique en faveur d'un développement équilibré des zones rurales sous l'égide de la PAC.
- Après 2014, le CSC devrait éviter que les instruments du développement rural, proposés dans le cadre de plusieurs politiques communautaires aujourd'hui, ne souffrent d'éparpillement grâce à une meilleure coordination des Fonds structurels, du FEADER et du FEAMP. Le CSC semble répondre aux attentes d'une transition – théorisée par le « nouveau paradigme rural » – de politiques sectorielles vers une politique intégrée pour les zones rurales.

2. L'architecture du CSC et son impact sur le développement rural

- La Stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive », déclinée en 11 objectifs thématiques, constitue l'objectif final du CSC. Les cinq Fonds du CSC comprennent des objectifs spécifiques pour s'adapter à la spécificité des domaines auxquels ils s'adressent.
- La principale innovation du CSC relève principalement des nouveaux mécanismes de coordination, d'évaluation et de suivi des Fonds.
- Le mécanisme clé de la coordination dans le CSC est le Contrat de Partenariat (CP) élaboré par chaque Etat membre au niveau national ou régional dans les Etats fédéraux.
- La Commission a le pouvoir de sanctionner ou de récompenser les Etats membres en fonction de l'évaluation ex-ante et des performances à atteindre – mesurées par des objectifs quantifiables – choisis par chaque Etat membre (conditionnalité ex-post).
- Le FEADER garde son autonomie en tant que politique intégrée sous l'égide de la PAC. Les Etats membres identifient leurs besoins et établissent leurs priorités en s'inscrivant dans les objectifs européens lorsqu'ils élaborent leur stratégie nationale de développement rural. Six grandes priorités se dégagent

au niveau européen pour la future politique de développement rural, à la place des quatre axes précédemment utilisés.

3. La valeur ajoutée et les incertitudes du CSC pour le développement rural

- ***Valeur ajoutée...***

- D'une part, le futur Cadre stratégique commun aura le potentiel d'améliorer la manière dont les Fonds européens sont dépensés et ciblés. D'autre part, le CSC pourrait accroître l'efficience de ces Fonds regroupés, mieux coordonnés, au profit des priorités communes, des objectifs, des priorités d'investissement et des grands défis liés à la Stratégie Europe 2020.
- Considérant ces améliorations, le CSC devrait promouvoir la visibilité de la contribution du développement rural à la stratégie de croissance de l'UE.
- Sachant que le CSC vise à renforcer la transparence de l'utilisation des Fonds au niveau national, régional et local, il devrait impliquer une simplification des procédures, des principes communs et des règles d'éligibilité.

- ***... et incertitudes autour de la proposition de CSC***

- Les incertitudes concernent principalement la définition des projets prioritaires, qui pourrait donner lieu à une compétition entre les projets urbains et ruraux, et la charge administrative potentiellement accrue pour les bénéficiaires, à cause du nouveau dispositif nécessaire au lancement du CSC.
- Les débats confirment le rôle déterminant des administrations nationales dans la réalisation des priorités du CSC, pour les adapter aux besoins locaux, régionaux et nationaux. De surcroît, la coordination interministérielle et administrative sera cruciale pour la mise en œuvre du CSC. Les incertitudes quant à la préparation de l'échelon national, à sa capacité à coordonner les fonds, et à gérer le nouveau cadre inquiètent les différentes parties prenantes.
- De longues discussions sont attendues afin de dégager l'horizon du CSC pour lequel de nombreux détails restent à finaliser.